

Chiffres-clés en 1999

		Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Communes indépendantes		7	125	132
Structures intercommunales	Communauté de communes	11	1	12
	District	0	4	4
	Syndicat intercommunal	14	27	41
	TOTAL	25 (soit 668 communes)	32 (soit 620 communes)	57 (soit 1288 communes)
Nombre total de communes		675	745	1420

Source : ADEME, Données 1999

Une intercommunalité très développée

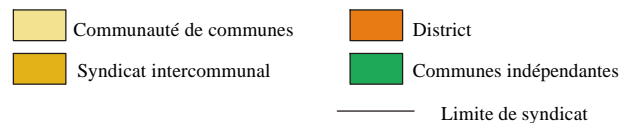
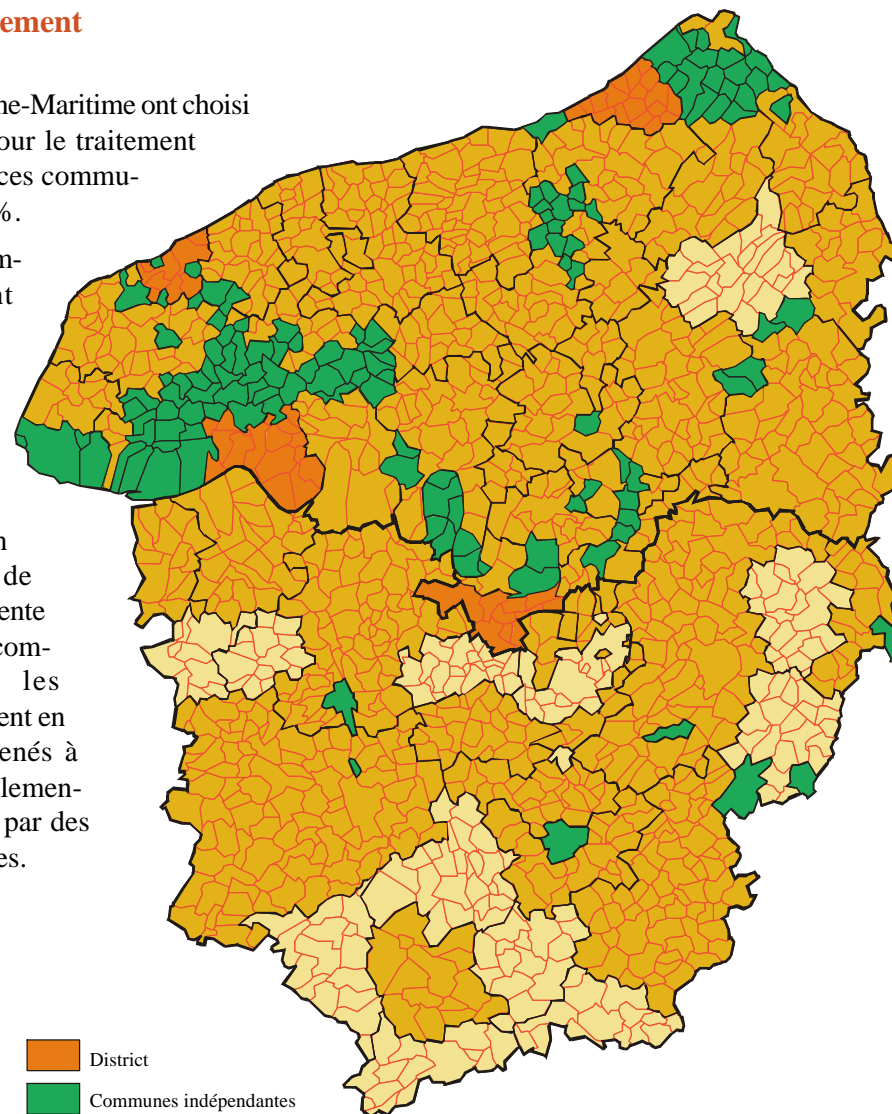
Le traitement des ordures ménagères est pris en charge par les collectivités locales. Celles-ci peuvent choisir de rester indépendantes ou de se regrouper pour assurer ce service.

Les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime disposent d'une organisation intercommunale déjà avancée pour le traitement des déchets ménagers. Plusieurs types de structures se côtoient : communautés de communes, districts, syndicats intercommunaux... Pour améliorer ce dispositif, les [plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés](#) prévoient de clarifier ces organisations, d'harmoniser progressivement la répartition des compétences entre les différents regroupements intercommunaux (collecte et traitement), d'inciter les communes indépendantes à se regrouper pour la collecte des déchets.

L'organisation du traitement

17 % des communes de Seine-Maritime ont choisi de rester indépendantes pour le traitement des déchets. Dans l'Eure, ces communes ne représentent que 1 %.

56 % des structures intercommunales de l'Eure ayant pour compétence le traitement des déchets sont des syndicats intercommunaux ; pour la compétence collecte, les communautés de communes étaient majoritaires. En Seine-Maritime, ce type de structures syndicales représente 84 % des structures intercommunales. Notons que les districts, présents uniquement en Seine-Maritime, sont amenés à disparaître du fait de la réglementation et seront remplacés par des communautés de communes.



Source : ADEME, Données 1999 – Cartographie : AREHN, avril 2001